LA VOIX DES PARENTS
Numéro 444
Mai 2023

DOSSIER

BREVET, BAC

JUIN, LE TEMPS DES EXAMENS

ACTU

Mixité sociale, lycée pro… Les nouvelles mesures

peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Partez en séjour linguistique ou sportif, en France ou à l'étranger !

Le groupe Go&Live propose **un large choix de séjours et activités** pour vos enfants. Anticipez et réservez vos **vacances printemps, été et toussaint 2023** dès maintenant !

-10%
DE RÉDUCTION
SUR VOTRE SÉJOUR*
AVEC LE CODE PARTENAIRE
PEEP

* Offre du Groupe Go&Live valable sur tous les séjours des catalogues des marques American Village, Nacel et Sports Elite Jeunes. Réduction plafonnée à 200€ par séjour, transport inclus, sans frais de dossier. Chèques Vacances et Bons CAF acceptés. Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais.

INFORMATION ET RÉSERVATION :
05 65 76 55 25 ou **01 43 20 45 45**

LA VOIX DES PARENTS
En ligne avec sa scolarité

N° 444
Mai
2023

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Olivier Toutain
Président fédéral

Juin, le temps des examens ! Une période forcément stressante pour de nombreux élèves. Pour autant, les enjeux ne sont pas tous identiques. Ainsi, si les épreuves terminales que vont passer les jeunes en voie professionnelle, bac pro et CAP, sont déterminantes pour leur avenir (poursuite d'études ou insertion sur le marché du travail), concernant les élèves de 3e, qui préparent le brevet, la pression est moindre, puisque l'obtention du diplôme ne conditionne pas leur passage en classe supérieure. Quant aux lycéens des voies générale et technologique, en classe de première, c'est le moment de préparer l'oral et l'écrit de français, épreuves anticipées du bac, avec des coefficients non négligeables.

Enfin, pour les élèves de terminale qui se présentent au bac général ou technologique, se profilent d'ici mi-juin les deux derniers examens : la philosophie et le grand oral. Des épreuves cruciales pour certains, un peu moins pour d'autres… Avec l'introduction du contrôle continu et des épreuves de spécialité passées en mars, les élèves connaissent déjà les quatre cinquièmes de leur note finale… Conséquence notable, on observe une démotivation et un absentéisme chez de nombreux élèves de terminale au troisième trimestre. Une situation problématique qui pourrait appeler à revoir la copie de ce nouveau baccalauréat.

Olivier Toutain, président fédéral

SOMMAIRE

• **Actu – Mixité sociale, lycée professionnel… Les nouvelles mesures annoncées** p.4

• **Famille numérique – Mon enfant s'est fait insulter sur les réseaux sociaux. Que prévoit le droit ?** p.5

• **Dossier – Juin, le temps des examens** p.7

• **Du côté de la Peep – 17 et 18 juin : congrès national de la PEEP** p.11

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.
N° 444 - Mai 2023. Directeur de la publication: Olivier Toutain.
Publicité : Erika Choleau. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation : Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

SONDAGE

Résultat du sondage du numéro 443 (avril 2023)

« Aucun enseignant à moins de 2 000 euros nets mensuels, des augmentations comprises entre 100 à 230 euros par mois », vient d'annoncer Emmanuel Macron. Est-ce bien ou encore insuffisant ?

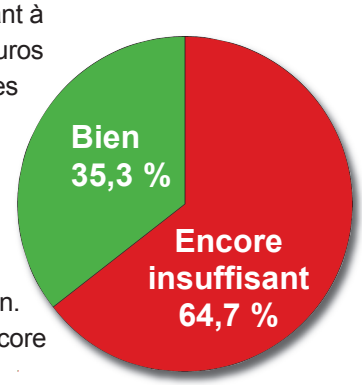

Adresse de contact : **vdp@peep.asso.fr**

ACTU

Voie pro : la réforme en marche

La réforme prévoit que chaque baccalauréat professionnel offrira au moins une spécialité pour poursuivre ses études avec un bac +1. De nouvelles mentions complémentaires, appelées spécialisations professionnelles, seront créées.

« Aller vers 100 % d'insertion professionnelle » : tel est l'objectif principal de la réforme de l'enseignement professionnel, que le président de la République a présentée début mai. Avec une mesure-phare pour rendre cette voie de formation plus attractive auprès des futurs lycéens : la rémunération des stages.

« *Ce n'est pas simplement une réforme, c'est une cause nationale* ». En présentant son plan de rénovation des lycées professionnels, Emmanuel Macron n'a pas manqué d'insister sur l'objectif prioritaire qu'il recherchait : s'attaquer au décrochage et « viser le zéro décrocheur » pour aller vers « 100 % d'insertion professionnelle ».
Aujourd'hui l'état des lieux est en effet alarmant : selon les données du ministère de l'Education nationale : « En 2022 et hors ceux qui poursuivent leurs études, un diplômé de la voie professionnelle sur deux est en recherche d'emploi un an après avoir obtenu son diplôme. »

Des stages rémunérés

La réforme engagée s'articule autour de plusieurs mesures concrètes ; et en premier lieu, la gratification des stages que les lycéens professionnels suivent tout au long de leur cursus de 3 ans. Une indemnité de stage progressive, en fonction du niveau du lycéen : 50 euros par semaine en seconde, 75 euros en première et 100 euros en terminale. Par ailleurs, concernant toujours le stages, leur durée sera augmentée de 50 %, mais seulement pendant l'année de terminale (contrairement aux premières annonces - lire notre dossier de La Voix des Parents, n° 438, de novembre 2022).
Autre mesure annoncée, dès septembre 2023, 1 050 nouvelles places de formation vers les métiers d'avenir ouvriront partout en France dans les domaines du numérique, des mobilités douces, de la photonique et de l'énergie. Plus largement, les diplômes ainsi que la carte des formations seront revus pour être adaptés au monde d'aujourd'hui et de demain. Et, pour faciliter l'insertion professionnelle, un bureau dédié à la relation aux entreprises sera créé dans chaque établissement.
Quant à la scolarité proprement dite, outre un renforcement de l'accompagnement des lycées, la réforme prévoit que les heures de mathématiques et de français se feront en groupes à effectifs réduits en seconde professionnelle.

Mixité sociale à l'école : Pap Ndiaye dévoile son plan

Dès sa prise de fonction, Pap Ndiaye, a fait de la lutte contre la ségrégation sociale à l'école une de ses priorités. Un an après son arrivée à la tête du ministère de l'Education nationale, il vient de dévoiler son plan pour réduire l'insuffisante mixité scolaire, que ce soit dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé.
Pour arriver à ce constat de « ségrégation sociale », le ministère s'appuie sur un nouvel outil : l'indice de position sociale (IPS), qui permet de définir le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Ainsi, selon les données ministérielles, par exemple, les collèges classés REP+ se caractérisent par un indice de position sociale (IPS) moyen de 74, quand les collèges publics hors éducation prioritaire atteignent un IPS moyen de 106 %.
Pour améliorer la mixité sociale à l'école, Pap Ndiaye fixe un objectif : réduire la ségrégation sociale des établissements scolaires publics de 20 % d'ici à 2027. Pour y parvenir, une des idées principales est de modifier les secteurs de recrutement des collèges et lycées, comme c'est déjà expérimenté dans certains départements avec la sectorisation multi-collèges (lire notre page « Zoom » de La Voix des Parents n° 442).
L'enseignement privé devra aussi contribuer à cet effort de mixité sociale. Un protocole d'accord a été signé le 17 mai dernier et prévoit, entre autres, que le nombre d'établissements proposant des contributions familiales modulées en fonction des revenus augmentera, au minimum, de 50 % en cinq ans.

Cette rubrique est la vôtre ! Une idée ou une question pour un prochain thème ? : lvdp@open-asso.org !

Mon enfant s'est fait insulter sur les réseaux sociaux. Que prévoit le droit ?

Les insultes sont malheureusement nombreuses sur les réseaux sociaux et l'éducation au numérique implique un volet tenant à la modération de l'expression.

Une pluralité d'insultes peut devenir, pour les cas les plus graves, un harcèlement moral en raison de l'impact sur la victime.

De quelles infractions parlons-nous ?

Isolée, l'insulte peut être qualifiée d'injure ce qui vise toute expression outrageante dépourvue de précision. S'il concerne un fait précis, il s'agit alors d'une diffamation.
L'injure comme la diffamation peuvent résulter d'un mot, d'une expression (l'injure n'a pas à être vulgaire), ou d'une image (un bras d'honneur par exemple).
En revanche, que l'injure ait été dépubliée, ou qu'elle n'ait été visible qu'une seule fois (comme le proposent certains réseaux sociaux) n'enlève rien à la nature de l'infraction. Cependant, cela pourra poser des problèmes en termes de preuve.
Dans un processus plus global, une pluralité d'insultes peut par exemple devenir pour les cas les plus graves un harcèlement moral en raison de l'impact sur la victime.
En outre, celui qui ajoute volontairement une insulte (dans notre cas), à d'autres propos dont il mesure la portée, par exemple en commentant un tweet, peut commettre un harcèlement moral.

Quelles sanctions pour les injures et les diffamations ?

Difficile de tout détailler ici mais la répression de l'injure et de la diffamation tient compte de plusieurs facteurs :
– Ce sont des contraventions (amende de 38 euros maximum) si elles ne sont pas publiques, ce qui peut être le cas sur certains réseaux sociaux fermés comme WhatsApp.
– En revanche, ce sont des délits (amende de 12 000 euros maximum) lorsqu'elles sont publiées sur un réseau social non fermé, comme Snapchat, Instagram, TikTok.
– La peine encourue est même plus élevée plus si l'injure ou la diffamation présentent un caractère raciste, ségrégationniste ou homophobe (maximum 1 an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende).
Le harcèlement quant à lui est un délit plus grave.

Quels sont les recours ?

Il faut très vite limiter la diffusion du propos. Elle ne doit surtout pas être partagée et il est possible de solliciter le retrait du contenu illicite auprès de la personne ou à défaut du réseau social concerné, spécialement lorsque l'injure est raciste, ségrégationniste ou homophobe.
Pour envisager une procédure judiciaire, une réaction rapide est aussi nécessaire. Il faut immédiatement collecter tous éléments de preuves (capture d'écran, enregistrements…) qui permettront d'identifier l'injure.
Une plainte peut enfin être déposée dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.
Il faut savoir qu'il s'agit d'une procédure complexe, recourir à un avocat est certainement un bon réflexe.

Assurance scolaire et extra-scolaire

15 €

Par enfant et par an*

Votre enfant est couvert en **France et à l'étranger,** qu'il soit à l'origine d'un accident (Responsabilité Civile), ou **qu'il se blesse seul** (Garantie Corporelle).

Nous prenons en charge en cas d'accident :

- Les frais médicaux** et d'hospitalisation
- Les frais de remise à niveau scolaire à domicile
- Les frais de transport pour se rendre à l'école
- Le remboursement des lunettes cassées, orthodontie, prothèse **jusqu'à 500€** par appareil

Carrefour Assurance partenaire de la peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

ATTESTATION DISPONIBLE
IMMÉDIATEMENT

*Le contrat Assurance scolaire Carrefour est souscrit auprès de CARMA, sous réserve d'acceptation de vos garanties, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 23 270 000 €, RCS Evry 330 598 616, sise 6 rue du Marquis de Raies 91008 Evry Cedex.
**En complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle le cas échéant.

RENSEIGNEZ-VOUS

assurance.carrefour.fr 02 43 61 75 92 Prix d'un appel local

Carrefour assurance

DOSSIER

Juin, le temps des examens

Pour les collégiens de 3e, les lycéens de première et de terminale, le compte à rebours est lancé ! Dans quelques jours, brevet pour les uns – le premier examen pour ces élèves –, bac pour les autres – en particulier la tant redoutée épreuve de philosophie, ainsi que le grand oral –, ils passeront leurs examens de fin d'année.

Un moment crucial, source d'angoisse pour beaucoup d'élèves ; une épreuve, au propre comme au figuré, qui demande une bonne organisation dans les révisions pour s'assurer les meilleures chances de réussite ! Seul ou en groupe, on rédige ses fiches de révision, on consulte les annales, on se teste sur des applications spécifiques, on révise sur des sites internet dédiés… A chacun sa méthode !

Et les parents dans tout ça ? La mission n'est pas forcément aisée car il faut savoir accompagner sans stresser, conseiller sans exaspérer, proposer éventuellement son aide sans en faire trop. Le principal – et l'objectif à rechercher – est qu'il se sente soutenu et en confiance.

« Forcément, même si mes résultats de l'année sont plutôt satisfaisants, j'angoisse un peu. On s'est entraîné avec le brevet blanc, mais je sais déjà que les conditions seront différentes et ça me stresse ! ». Comme Nathan, dans quelques semaines, ce seront plus de 800 000 élèves de 3e qui se présenteront aux épreuves du brevet. Une première pour eux : depuis la fin du certificat d'études (officiellement supprimé en 1989), le brevet est en effet le premier examen diplômant que passe les élèves ; ce qui peut susciter une appréhension bien compréhensible chez nombre d'entre eux.

Les dates à retenir

- Les épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB), communes à tous les candidats, auront lieu les lundi 26 et mardi 27 juin 2023.
- Les épreuves écrites anticipées de français, pour les élèves de 1re, auront lieu le jeudi 15 juin 2023 matin.
- Pour les terminales en voies générale et technologique, l'épreuve de philosophie est fixée le mercredi 14 juin 2023. Quant au Grand oral, l'épreuve se déroulera du lundi 19 juin au vendredi 30 juin 2023.
- En ce qui concerne la voie professionnelle, les épreuves générales écrites du bac auront lieu les mardi 13, mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16 juin, et du lundi 19 au vendredi 23 juin 2023. Pour les élèves en CAP, les épreuves écrites d'enseignement général sont fixées les 5 et 6 juin 2023.

Prédominance du contrôle continu

Néanmoins, deux éléments peuvent atténuer leur angoisse. D'une part, cet examen du brevet, appelé officiellement DNB, diplôme national du brevet, ne conditionne pas leur passage en classe supérieure. Autrement dit, si l'avis du conseil de classe du dernier trimestre prévoit, par exemple, le passage en seconde générale et technologique, échouer au brevet ne remettra rien en cause. D'autre part, l'examen du brevet repose pour moitié sur du contrôle continu. En effet, s'il est noté sur 800 points au total, 400 points sont attribués sur l'évaluation du socle commun de connaissances et de culture ;

Quels outils pour réviser ?

Les fiches de révision ont-elles encore cours ? Avec tous les outils numériques mis aujourd'hui à la disposition des élèves, on peut en effet se poser la question… Pourtant, comme le précise Christophe Tessier, enseignant de français (lire son interview page 9), « rédiger ses propres fiches de révision comporte plusieurs points positifs. A commencer par s'approprier réellement les connaissances, avec ses propres mots, ce qui demande aussi un effort de synthèse très profitable. Et rédiger ses propres fiches, avec des codes couleurs, qui permettent de hiérarchiser les informations, cela développera aussi la mémoire visuelle, un atout qui n'est pas à négliger ! ».

Outre ces fiches de révision qu'il pourra rédiger et les précieuses annales qui proposent les sujets et leurs corrigés des années précédentes, l'élève dispose d'une multitude de ressources grâce au numérique pour bien préparer ses examens. Aujourd'hui on ne compte plus les applications et les sites internet qui proposent des outils innovants de révision et de mise en situation.

RÉVISER AVEC « PROF EXPRESS »

Parmi eux, citons le site « Prof Express », avec qui la Peep a noué un partenariat : un soutien en ligne personnalisé, 100 % financé par l'association, offert aux adhérents. Par visio ou téléphone, les élèves bénéficient de l'accompagnement d'enseignants issus de l'Education nationale, avec des ressources spécifiques pour bien préparer les examens du brevet et du bac. Renseignements au 02 49 62 20 20, du lundi au vendredi, de 9h à 17h, ou directement auprès de votre APE.

POINT de VUE

Christophe Tessier, enseignant de français (Calvados)

« Prendre le temps avant de commencer à rédiger »

« L'épreuve de français, que ce soit au brevet ou au bac en première, suscite, comme tous les examens, du stress et de l'angoisse chez les élèves. C'est normal mais il n'y a pas de raison de paniquer outre mesure à partir du moment où l'on a correctement suivi les cours de l'année. En aucun cas les élèves ne pourront tomber de haut en découvrant les sujets ; on travaille toute l'année pour les préparer à ce qu'ils auront à faire le jour de l'épreuve.

Mon premier conseil – et le principal ! – c'est de bien prendre le temps quand on prend connaissance du sujet. Il faut bien le lire, et même le relire à plusieurs reprises, bien identifier la problématique pour vraiment s'en emparer et éviter tout hors sujet.

Ensuite, toujours accorder un temps important à la réflexion afin de bien organiser ses idées. C'est après que l'on peut commencer à travailler son plan au brouillon, le structurer.

C'est évident, mais il faut tout de même le rappeler, il faut soigner au maximum la présentation, aérer sa copie avec des sauts de lignes, etc. Pour le correcteur, la première impression visuelle de la copie n'est pas sans importance. Et, bien entendu, prendre également le temps de relire une dernière fois sa copie, sur la forme, pour améliorer par exemple la ponctuation et, surtout, corriger ses éventuelles fautes d'orthographe.

Enfin, dernier conseil, comme à l'oral, dans l'écriture, pour être bien compris, il faut privilégier des phrases courtes. »

une évaluation des compétences attendues qui est effectuée lors du dernier conseil de classe. L'évaluation du socle commun se fait sur huit compétences, chacune évaluée dans le livret scolaire à travers quatre niveaux de points :

- 10 points pour une maîtrise insuffisante ;
- 25 points pour une maîtrise fragile ;
- 40 points pour un travail satisfaisant ;
- 50 points pour une très bonne maîtrise.

A côté de cette évaluation du socle, notée sur 400 points, pour leur brevet, les collégiens passent 5 épreuves : 4 écrites et une orale, qui consiste en un exposé de 15 minutes divisé en deux parties : 5 minutes de présentation d'un projet travaillé en cours d'année, notamment dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), et 10 minutes d'entretien avec le jury.

Les quatre épreuves écrites quant à elles, prévues fin juin, concernent :

- le français ;
- les mathématiques ;
- l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC) ;
- les sciences (SVT ou physique-chimie et technologie).

Bien se préparer aux épreuves

Dans les semaines qui précèdent l'examen, les révisions peuvent se faire autour de plusieurs outils : rédiger des fiches récapitulatives sur les principaux éléments à retenir, relire ses cours de l'année, s'entraîner à faire des exercices… Un travail de révision qui peut se faire à plusieurs car, outre qu'il peut permettre de mieux corriger certaines erreurs ou lacunes, cela peut apporter une émulation et donner confiance.

Bac général et technologique : deux épreuves terminales

Avec la mise en place de la réforme du bac en 2021, les élèves de terminale, que ce soit pour le bac général ou le bac technologique, ne passeront que deux épreuves terminales au mois de juin : l'épreuve écrite de philosophie, le mercredi 14 juin 2023 à 8 h, et le grand oral (lire encadré ci-dessous). Comme nous l'indiquions dans notre précédent numéro (La Voix des Parents n° 443), la nouvelle version du baccalauréat donne moins de poids aux épreuves terminales passées en juin – et provoque en conséquence une poussée importante de l'absentéisme dans les classes de terminale…

Il reste néanmoins que ces deux épreuves revêtent une réelle importance pour un grand nombre avec des coefficients loin d'être anecdotiques : pour la philo un coefficient 8 en voie générale et 4 en voie technologique, et pour le grand oral, un coefficient 10 en voie générale et 14 en voie technologique.

Le compte à rebours est désormais lancé ! Les derniers efforts à fournir avant la dernière ligne droite ! Affichage des résultats le 4 juillet pour le bac et à partir du 7 juillet pour le brevet.

Des révisions bien organisées… jusqu'au jour J !

En fonction de sa personnalité, chaque élève aura sa propre façon d'organiser ses révisions. Dans l'idéal, car les programmes sont lourds et denses et qu'il n'est pas possible de tout intégrer dans les dernières semaines, le mieux est de prévoir un calendrier de révision, avec des périodes à réserver pour telle ou telle matière. Les derniers jours avant l'épreuve, attention à maintenir une bonne hygiène de vie, alimentation équilibrée et sommeil suffisant en priorité.

Zoom sur le Grand oral

Affecté d'un coefficient 10 dans la voie générale et 14 dans la voie technologique (sur un total de 100), le grand oral fait partie des cinq épreuves terminales de l'examen dont la nouvelle formule a été mise en place en 2021.

« Montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante », tel est l'objectif de ce grand oral, dont le déroulement se passe en 3 temps.

PREMIER TEMPS : PRÉSENTATION

Le candidat présente au jury, composé de deux professeurs, deux questions en lien avec les enseignements de spécialité qu'il a choisis ; le jury en retient une – ces deux questions ne doivent pas être de vagues sujets mais des problématiques sur un thème bien précis qui doivent amener à un débat.

Après un temps de préparation de 20 minutes, le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond. Notez que cette présentation, d'une durée de 5 minutes, doit se faire debout – et aussi sans notes, comme pendant les 3 temps de l'épreuve !

DEUXIÈME TEMPS : ÉCHANGE

Après la présentation, le jury interroge ensuite le candidat pendant une dizaine de minutes pour l'amener « à approfondir sa pensée ». Les deux examinateurs peuvent aussi interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité et « évaluer ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat ».

TROISIÈME TEMPS : PROJET D'ORIENTATION

Pour terminer ce grand oral, pendant 5 minutes, le lycéen explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études ou son avenir professionnel, et la manière dont il compte le mener après le baccalauréat.

Congrès national de la PEEP

Les 17 et 18 juin, à Marne-la-Vallée, la Fédération PEEP organise son congrès national. Ce grand rendez-vous, qui réunit les responsables d'association, sera aussi l'occasion de débattre autour d'un thème : « L'école aux défis du numérique ».

Deux tables rondes sont prévues :

Table ronde n°1 :
La stratégie numérique de l'Éducation nationale

Intervenants :

Audran Le Baron
Directeur du numérique pour l'Éducation nationale

Nathalie Couegnas
Cheffe de projet - Mission Territoires Numériques Educatifs - La Trousse à projets

Virginie Lanlo
Maire-adjoint déléguée à l'Éducation à Meudon

Table ronde n°2 :
Comment accompagner les élèves dans l'usage des écrans ?

Intervenants :

Virginie Sassoon
Directrice adjointe du CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information)

Grégoire Borst
Professeur de psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation (Université Paris Cité). Directeur du Laboratoire de psychologie du Développement et de l'éducation de l'enfant (LaPsyDé CNRS)

Thomas Rohmer
Directeur de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (OPEN)

Clotilde Briend
Public Policy Manager - Meta France